

A LA BARAKA
Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 700 euros
Siège Social : 243, rue de Crimée - 75019 Paris
RCS Paris : B 918 569 773

RAPPORT DE GESTION
de la gérance à l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle du 30 JUIN 2025

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de ce même exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

RESULTATS – AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les formes et méthodes d'évaluation en vigueur faisant application des règles comptables.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires s'est élevé à 35 000 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à (Néant).

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève (Néant).

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 25 924 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 9 076 euros.

Quant au résultat courant avant impôt, tenant compte des produits et frais financiers, il s'établit à 9 076 euros.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 241 euros,
- de l'impôt sur les sociétés de (Néant),

L'exercice clos le 31 décembre 2024 se traduit par un bénéfice de 9 317 euros.

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 9 317 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver les affectations suivantes :

En totalité au compte de « Report à nouveau », qui s'élève ainsi à (-) 10 457 euros débiteur.

Compte tenu de ces affectations, les capitaux propres de la société seraient de (-) 2 758 euros.

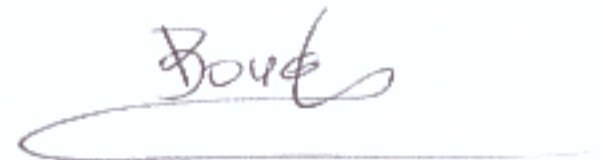
GERANCE ET CONTRÔLE DE LA SOCIETE

- Rémunération de la gérance

(Néant)

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

LA GERANCE



A LA BARAKA

Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 700 euros

Siège Social : 243, rue de Crimée - 75019 Paris

RCS Paris : B 918 569 773

RAPPORT SPÉCIAL

de la gérance à l'Assemblée Générale

Ordinaire Annuelle du 30 JUIN 2025

Conformément à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction.

Nous vous précisons qu'aucune convention visée à cet article n'a été conclue au titre de l'exercice écoulé.

LA GERANCE



A LA BARAKA
Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 700 euros
Siège Social : 243, rue de Crimée – 75019 Paris
RCS Paris : B 918 569 773

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2025**

L'an deux mil vingt cinq

Le 30 JUIN,

A 13 heures,

Les associés de la Société A LA BARAKA, Société à responsabilité limitée au capital de 7 700 euros, divisé en 100 parts de 77 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 243, rue de Crimée 75019 Paris, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Madame BOUDJIDJ Djemaa, propriétaire de 52 parts sociales
- Monsieur MESSAAD Nouredine, propriétaire de 48 parts sociales

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tel la totalité des parts sociales émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame BOUDJIDJ Djemaa- Gérante-associés.

La Gérante rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, et décision à cet égard,
- Rémunération de la gérance,
- Questions diverses,

La Gérante dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

La Gérante déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Gérant met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos, le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 9 317 euros de l'exercice de la manière suivante :

- En totalité au compte de « Report à nouveau », qui s'élève ainsi à (-) 10 457 euros débiteur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate qu'il n'y avait pas de rémunération au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

LA GERANCE

Boud



A LA BARAKA

Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 700 euros

Siège Social : 243, rue de Crimée – 75019 Paris

RCS Paris : B 918 569 773

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2025**

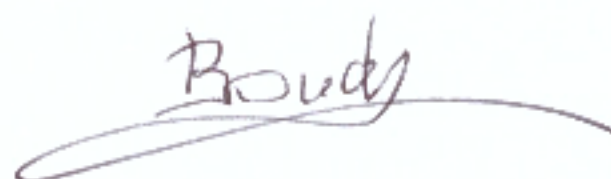
**RESOLUTION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2024**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 9 317 euros de l'exercice de la manière suivante :

- Au compte de « Report à nouveau », soit la somme de 9 317 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

LA GÉRANCE



BD

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE***Liberté
Égalité
Fraternité***DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES**

IDENTIFICATION	
M SAID Arezki	Pour le compte de :
A COMPLETER	SARL A LA BARAKA
A COMPLETER	243 RUE DE CRIMÉE
	75019 PARIS 19
N° d'adhérent : 20220040122929	N° SIREN : 918 569 773
	Période déclarée : Année 2024
	Date limite de dépôt : 20/05/2025

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS
Formulaire N° 2065 (applicable à compter du 31/12/2024)
Annexe N° 2065-BIS (applicable à compter du 31/12/2022)
Annexe N° 2033-A (applicable à compter du 31/12/2023)
Annexe N° 2033-B (applicable à compter du 31/12/2024)
Annexe N° 2033-C (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-D (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-E (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-F (applicable à compter du 31/12/2024)
Annexe N° 2033-G (applicable à compter du 31/12/2021)

Certifie conforme à l'original

Boud

BD

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les sociétés

N° 2065

(Applicable à compter du
31/12/2024)

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie

243 RUE DE CRIMEE

Code postal

75019

Ville

PARIS

Pays

FRANCE

B - ACTIVITÉS

ACTIVITÉS EXERCÉES

BAR BRASSERIE RESTAURANT

F - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

Oui

Si oui, veuillez indiquer le logiciel utilisé

SAGE

AUTRES INFORMATIONS

3 - COORDONNÉES DU CONSEIL

S'agit-il d'un conseil salarié (S) ou indépendant (I)

I

Forme juridique
ou titre

SAS

Nom et prénom ou
dénomination

A.C.E.F

Qualité et profession ou complément de dénomination

CONSEIL EN GESTION D ENTREPRISES

Numéro, type et
nom de voie

9 RUE DE L OURCQ

Code postal

75019

Ville

PARIS

N° téléphone

0142009714

Pays

FRANCE

BD



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-BIS

*(Applicable à compter du
31/12/2022)*

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



BD



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-A

(Applicable à compter du
31/12/2023)

Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	190 000		190 000
Immobilisations incorporelles - Autres	5 310	4 425	885
Immobilisations corporelles	10 000	2 500	7 500
Immobilisations financières (1)	5 262		5 262
TOTAL I (5)	210 572	6 925	203 647
2 - Actif circulant			
Créances (2) clients et comptes rattachés	21 000		21 000
Créances autres (3)	4 511		4 511
Disponibilités	5 991		5 991
TOTAL II	31 502		31 502
TOTAL GENERAL (I + II)	242 074	6 925	235 149

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	7 700
Report à nouveau	-19 775
Résultat de l'exercice	9 317
TOTAL I	-2 758
3 - Dettes (4)	
Emprunts et dettes assimilées	10 440
Fournisseurs et comptes rattachés	825
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	2 917
Comptes courants d'associés	223 725
TOTAL III	237 907
TOTAL GENERAL (I + II + III)	235 149

RENOIS

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an

(4) Dont dettes à plus d'un an

10 440

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION			Exercice N
Production vendue	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	35 000
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			35 000
CHARGES D'EXPLOITATION			
			21 900
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier	904
		dont crédit-bail immobilier	17 646
Impôts, taxes et versements assimilés			706
		dont TP/CFE, CVAE	706
Charges sociales			548
Dotations aux amortissements			2 770
Total des charges d'exploitation (II)			25 924
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			9 076
Produits et charges divers	Produits exceptionnels (IV)		285
	Charges exceptionnelles (VI)		44
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			9 317

B - RÉSULTAT FISCAL

		Bénéfice	Déficit
		9 317	
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice	Déficit
		9 317	
Déficits antérieurs reportables	19 774	dont imputés sur le résultat	9 317
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice	Déficit
		0	

BD



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-C

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Immobilisations Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Fonds commercial	190 000			190 000	
Autres	5 310			5 310	
Immobilisations corporelles					
Installations générales, agencements et aménagements divers	10 000			10 000	
Immobilisations financières					
	5 262			5 262	
TOTAL rubrique I	210 572			210 572	

II - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Autres immobilisations incorporelles				
	2 655	1 770		4 425
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements, aménagements divers	1 500	1 000		2 500
TOTAL rubrique II	4 155	2 770		6 925

BD

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-D

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Relevé des provisions

Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

III - DIVERS

Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant

548

Montant de la TVA collectée

4 083

Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)

3 939

BD

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-E

(Applicable à compter du
31/12/2023)**Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs****CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE****I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE RÉFÉRENCE CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises

	35 000
TOTAL 1	35 000

III - CHARGES À RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances

3 350

Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois

18 550

Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)

2 814

TOTAL 3 24 714**IV - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE**

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 + Total 3)

10 286

V - COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE

0

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Chiffre d'affaires de référence de la CVAE

0

BD

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-F

(Applicable à compter du
31/12/2024)

Composition du capital social

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	100
Total du nombre d'associés	2	Total du nombre de parts ou d'actions	100

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1	Titre	MADAME	Nom d'usage	
	Nom et prénom	BOUDJIDJ DJEMAA		
	Nombre de parts ou d'actions	52	Pourcentage de détention	52,00%
	Date de naissance	01/01/1942	Pays de naissance	ALGERIE
	Code postal de naissance	99	Commune de naissance	MAHMEL KHEMCHALA
	Numéro, type et nom de voie	2, QUAI ADRIEN AGNES		
	Code postal	93300	Ville	AUBERVILLIERS
	Pays	FRANCE		
2	Titre	MONSIEUR	Nom d'usage	
	Nom et prénom	MESSAAD NOREDINE		
	Nombre de parts ou d'actions	48	Pourcentage de détention	48,00%
	Date de naissance	28/02/1964	Pays de naissance	FRANCE
	Code postal de naissance	93120	Commune de naissance	LA COURNEUVE
	Numéro, type et nom de voie	2 AVENUE DU GAL LECLERC		
	Code postal	93120	ville	LA COURNEUVE
	Pays	FRANCE		

BD

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.



Boudin
BD